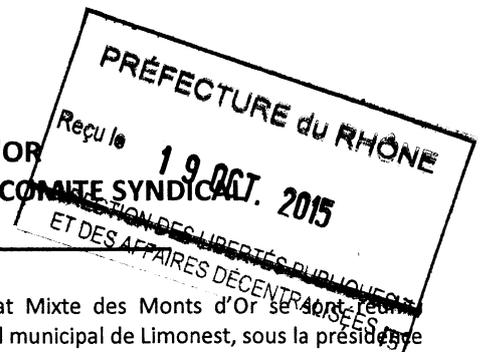


**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Le 30 septembre 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont régulièrement convoqués par lettre du 17 septembre 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32      Nbre de membres présents (quorum) : 27      Nbre de voix délibératives : 31  
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

**METROPOLE** : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Marc GRIVEL

**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE

**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

**LISSIEU** : Jean-Claude GRANGE

**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE

**SAINT-GERMAIN** : Olivier PERROT

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE** :

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

**COUZON** : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

**LIMONEST** : Eric MAZOYER

**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS

**SAINT-DIDIER** : Gérard KECK, Bernard COQUET

**SAINT-ROMAIN** : Nicolas POUSSINEAU, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Denis VERKIN à Max VINCENT.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Bernard BOURBONNAIS

## **Mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique porté par la Métropole sur le territoire des Monts d'Or**

Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, vice-président à l'agriculture rappelle à l'assemblée que c'est en 1992 qu'est mis en place le plan de gestion des espaces naturels et agricoles des Monts d'Or.

Dans le cadre du Projet Nature Monts d'Or, afin de permettre à ses communes de maintenir un espace naturel et agricole de qualité, le Syndicat Mixte des Monts d'Or a défini en 1992 des secteurs d'intervention prioritaires actualisés en 2005.

Les critères pris en compte étaient :

- la valeur agricole des terres (terre facilement labourable et cultivée ou non, **pent**es et **érosions, accès**)
- les enjeux d'intérêts généraux (paysager, accueil du public, patrimoniaux notamment biodiversité),
- la volonté de favoriser le maintien de l'agriculture périurbaine, le développement de la satisfaction des attentes de la société, en matière de qualité des paysages, de productions agricoles locales, de circuits courts de commercialisation, de sécurité alimentaire, de réduction des dépenses énergétiques de combustibles fossiles liés aux transports ou à la production.

C'est le croisement de ces éléments qui a permis de définir des secteurs d'intervention éligibles et les priorités.

### **Les objectifs poursuivis étaient et sont encore:**

- redonner de l'espoir aux agriculteurs et permettre l'installation de jeunes agriculteurs en reconnaissant financièrement le rôle d'intérêt général joué par l'agriculture dans la qualité du territoire des Monts d'Or.
  - lutter contre l'envahissement par la friche et la fermeture progressive des paysages.
- La notion d'intérêt général, de partenariat pour la qualité du territoire permettait de sortir du cadre d'une politique de soutien économique pour renouer avec les fondements du métier d'agriculteur, de satisfaction des attentes de la société en matière d'environnement, de qualité des produits, de proximité.

En 2015, 14 agriculteurs bénéficient du dispositif de conventionnement pour un total de 253.20 hectares entretenus représentant un budget de 68.000 € (conventions) + 3.595 € (animation interne SMMO).

Début 2015 la Métropole de Lyon a sollicité le SMMO afin d'étudier les modalités de mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) porté à l'échelle de son territoire et qui engloberait le territoire Monts d'Or.

Le PAEC est un programme européen financé par le FEADER avec deux piliers, aides aux surfaces et aides aux investissements, sur deux thématiques : eau et biodiversité. C'est la Région Rhône Alpes qui est « autorité de gestion du FEADER » pour la période de programmation 2014/2020 et qui, à ce titre, élabore en concertation avec les acteurs régionaux un programme de développement rural (PDR) dont fait partie le PAEC décliné en MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques).

Cette Politique agro-environnementale permet l'obtention de financements européens et nationaux. Le projet de la Métropole, évalué à 4,5 Millions d'euros sur 7 ans avec un cofinancement européen à hauteur de 75 % sur les Mesures mises en œuvres et 50 % sur l'animation doit être déposé par l'opérateur pour **le 15 octobre 2015 et nécessite l'accord des partenaires locaux.**

La volonté est de s'appuyer au maximum sur les acteurs des territoires en réalisant l'animation en partenariat.

La métropole a le souhait de mettre en œuvre ce projet dans le cadre de sa politique agricole et afin de régulariser celle-ci notamment vis à vis des conventions « érosions » et des conventions d'entretien de l'espace (Monts d'Or) qui sont des dispositifs aujourd'hui illégaux et qui risquent de déclencher des pénalités, notamment pour les agriculteurs.

La sélection régionale des PAEC se fera **le 12 février 2016**, si le projet est retenu par la Région les exploitants pourront s'engager en MAEC dans la foulée (déclaration PAC au 15 mai) avec un paiement en décembre.

Pour le territoire des Monts d'Or le projet concerne la thématique biodiversité et prévoit une prise en compte de la politique d'entretien de l'espace mise en œuvre depuis plus de 20 ans par le SMMO. Il intègre la problématique spécifique liée aux équins de loisir qui aujourd'hui concurrence directement le secteur agricole productif.

Les mesures proposées seront :

- Ouverture et maintien des milieux ouverts
- Broyage et gestion pastorale
- Implantation d'un couvert herbacé
- Maintien de la richesse floristique des prairies
- Retard de fauche
- Entretien des haies

L'objectif est la contractualisation **sur 420 hectares de prairies permanentes.**

L'accompagnement proposé pour les exploitants agricole est le suivant :

- **Sensibilisation et pré-diagnostic réalisé par le SMMO**
- Approfondissement du diagnostic par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes (CEN-RA) dans la perspective des plans de pâturage
- **Suivi annuel :**
  - **Suivi travaux par le SMMO**
  - Suivi inventaire biodiversité par le CEN-RA
- Animation collective : réunions d'information, formations, organisation d'un concours prairies fleuries, etc.
- Mesures complémentaires : financement investissements, haies, etc...

Aujourd'hui les conventions Monts d'Or représentent pour 253.20 hectares entretenus, un budget de 71 595 euros (68.000 € de conventions+ 3.595 € d'animation interne SMMO).

Le dispositif PAEC tel qu'il a été défini pour 420 hectares de prairies représenterait une enveloppe financière globale de 59 676,24 € dont 75 % seraient financés par l'Europe et 25 % resteraient à la charge du SMMO (cofinancement du territoire).

Le coût annuel de cette action représenterait un montant de 13 500 euros pour le SMMO contre 68.000 € aujourd'hui.

Sur le territoire des Monts d'Or, le PAEC dans le cadre du partenariat SMMO-Métropole permettrait de maintenir la politique d'entretien de l'espace (du SMMO), de prendre en compte la problématique du cheval de loisir, de permettre plus d'équité en terme d'accès aux surfaces contractualisées, et enfin d'avoir une animation biodiversité/entretien de l'espace renforcée par la présence du CEN-RA.

Monsieur le Président indique que les exploitations disposant de chevaux en pension pour l'activité « loisir » seront exclues du dispositif de subventionnement, les aides financières étant destinées à aider la production agricole et non l'activité de loisir. Cette activité sera prise en compte au niveau de l'exploitation et non de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) porté par la Métropole tel qu'il a été défini pour le territoire des Monts d'Or, celui-ci se substituant au dispositif convention Gestion de l'espace mis en œuvre sur le territoire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
Max VINCENT

